

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Présents : Georges COMBES, Eric BLANC, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Annick GREGOIRE, Marjolaine TROCHON, Marie-Line AGUAS, Laurent CRESSEND, Benoit LEROUX, Delphine CARDONA.

Absents : Christine MARTINEZ Nelson RANDRIAMANALINA Karine PRIOLEAU, Bilal HAMMOUDI, Justin ROCHETTE.

Procurations : Bilal HAMMOUDI à Alain CECCHINATO – Justin ROCHETTE à Eric BLANC- Nalson RANDRIAMANALINA à Anne-Sophie LEDOYEN – Karine PRIOLEAU à Marilyne AGUAS.

-1- Modification des statuts du SIVU DU COLLEGE DE ST NAZAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVU DU COLLEGE DE SAINT NAZAIRE en date du 03 août 2020 par laquelle il donne son accord pour le retrait de la commune de Paraza du SIVU à partir du 31 décembre 2020, les enfants de cette commune étant scolarisés à Lézignan Corbières suite à une modification de la carte scolaire.

Le Conseil approuve la délibération du SIVU du Collège de St Nazaire en date du 03 août 2020 donnant son accord pour le retrait de la commune de Paraza du SIVU DU COLLEGE à partir du 31 décembre 2020.

-2 - Modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGES : Entrée de la commune de ROUBIA

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date 09 JUILLET 2020 du comité syndical du SIVU DES AIRES DE LAVAGES approuvant la modification des statuts permettant d'intégrer la commune de ROUBIA dans le SIVU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGES afin que soit intégré la commune de Roubia.

Le conseil municipal donne son accord pour l'approbation de la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGES, présentée dans la délibération du 09/07/2020 du SIVU.

-3- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique au conseil que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1er mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT).

Il donne lecture au Conseil de la proposition de règlement pour la commune de Ginestas.

Le conseil approuve le règlement intérieur présenté.

-4 – Convention constitutive d'un groupement de commandes permanents entre Le Grand Narbonne et plusieurs communes de la communauté d'agglomération

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures de passation des marchés, le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes

Il s'agit d'un groupement de commandes permanents conclu jusqu'à la fin du mandat électoral en cours pour l'achat de biens et services dans diverses familles d'achats récurrents.

Le conseil approuve le principe de la constitution d'un groupement de commande permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs membres, selon les conditions de la convention constitutive.

-5- Acquisition parcelle AI 104

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune par délibération du 25/11/2019 a mandaté le cabinet Orrit pour délimiter une nouvelle parcelle issue d'une parcelle AI 38 appartenant à Mme MARTY Brigitte afin de créer un passage piétonnier en bordure de la RD 326

Ces documents étant à ce jour prêt, il demande au conseil de bien vouloir autoriser l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 1680 M² comprenant le cabanon qui se situe dans l'emprise pour la somme de 20.000 €.

Le conseil donne son accord pour l'acquisition de la parcelle n° AI 104 d'une superficie de 1680 m² (y compris le cabanon) au prix de 20.000 €. Précise qu'une servitude de passage devra être créée au bénéfice de la commune (plan joint)

-6- Adhésion association du Pays Corbières Minervois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'association "Pays Touristique Corbières Minervois" en tant que membre usager.

Il donne lecture des statuts de l'association "Pays Touristique Corbières Minervois"

Et propose de désigner un délégué pour représenter la commune de Ginestas au sein du Pays Touristique Corbières Minervois.

Le conseil donne son accord pour l'adhésion de la commune au Pays Touristique Corbières Minervois en tant que membre usager.

Désigne en tant que titulaire Mme Marjolaine TROCHON

-7- Bornages parcelles pour plan d'alignement

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de mandater un géomètre afin d'établir le bornage pour 2 plans d'alignements qui permettront la réalisation de travaux :

- ☒ Parcelle n°AH 117 appartenant à M BARRE Marie-Louis
- ☒ Parcelles n° AC 136 appartenant à la commune de Ginestas

Le conseil donne son accord pour les plans d'alignements présentés et mandate le cabinet Orrit pour définir les bornages nécessaires

La séance est levée à 19 h

